# **Electricien : risques et prévention des risques**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Général** | | | | | |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURE DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DU RISQUE RÉSIDUEL** | **REMARQUES** |
| Expérience et/ou connaissances insuffisants | * Électrocution * Brûlures |  | * Faire organiser une interview questionnant en profondeur les connaissances et l’expérience de l’intérimaire par l’agence d’intérim. * Prévoir un accueil et un suivi de l’intérimaire chez l’utilisateur. * Transmettre les instructions et des procédures de sécurité à l’intérimaire. * Prévoir une formation complémentaire, si d’application*.* |  |  |
| Manque d’entretien et/ou de contrôle des équipements électriques | * Électrocution * Brûlures * Court-circuit |  | * Faire contrôler annuellement les outils électriques par une personne compétente externe. * Instaurer le contrôle visuel systématique des outils électriques avant usage. |  |  |
| Désordre sur le lieu de travail   * Matériel qui traîne * Câbles/marchandises dans les passages | * Dommages aux câbles * Chutes * Trébuchements |  | * Porter des vêtements adaptés : des chaussures de sécurité avec des semelles antidérapantes. * Garder les issues de secours et voies d’évacuation libres. * Veiller à ce que le lieu de travail reste en ordre (procédures de rangement) et (faire) déplacer immédiatement le matériel stocké dans les endroits inappropriés. |  |  |
| Posture contraignante | * Troubles musculosquelettiques * Maux de dos |  | * Limiter le temps d’exposition aux endroits difficiles d’accès et alterner le poste avec des collègues. * Encourager la prise de bonnes positions de travail par le biais de la formation et de la sensibilisation (outils d’information, affiches, etc.). |  |  |
| Environnement de travail humide | * Électrocution |  | * Prévoir des outils fonctionnant sur accu (moins dangereux). |  |  |
| Chute d’objets | * Blessures corporelles * Coincement * Fracture |  | * Prévoir une délimitation claire des zones de travail. * Porter de vêtements de travail adapté et port du casque et des chaussures de sécurité. |  |  |
| Exposition au bruit | * Pertes auditives temporaires ou permanentes * Acouphènes * Stress |  | * Porter des protections auditives, bouchons d’oreilles ou coquilles :   + À partir de 80 dB(A) : mise à disposition   + À partir de 85 dB(A) : port obligatoire * Prévoir des équipements peu bruyants. |  |  |
| Températures extrêmes   * Lieux de travail à l’air libre : < 5°C * Local de travail fermé et travail mi-lourd : < 15°C et > 26.7°C (en fonction du degré d’humidité) | * Perte de concentration * Déshydratation * Hypothermie |  | * Porter des équipements de protection individuelle adaptés : vêtements contre l’humidité, chaussures de sécurité, gants et casques de sécurité. * Éviter les travaux lorsque les températures sont extrêmes (aussi bien froides que chaudes). * Limiter l’exposition aux températures. extrêmes à quelques heures par jour. * Mettre à disposition un local frais ou chauffé. * Encourager à boire suffisamment en cas de forte chaleur. |  |  |
| Travail en hauteur (échafaudages ou échelles) | * Chute * Blessures corporelles |  | * Utiliser des équipements antichute. * Instaurer un contrôle visuel systématique avant utilisation des équipements ainsi que le contrôle annuel par un organisme agréé. * Ne pas autoriser la création d’équipements “maison”. Utiliser le matériel selon les indications du fabricant. * Placer/positionner les échelles selon les règles de l’art. * Veiller à un environnement de travail ordonné. |  |  |
| Contact avec des pièces sous tension | * Blessures corporelles * Électrisation * Électrocution |  | * Porter les équipements de protection adaptés : casque, chaussures et gants de sécurité isolants (+ éventuellement utiliser un tapis isolant). * Veiller à ce que le courant soit coupé avant de commencer les travaux. * Instaurer une procédure de verrouillage pour l’interrupteur de courant de sorte qu’un collègue ou un tiers ne puisse remettre l’installation/appareillage sous tension. * Contrôler l’absence de tension à l’aide d’un multimètre et/ou d’un détecteur de tension. * Éviter l’eau et l’humidité dans l’environnement de travail. * Utiliser des outils à main disposant d’une poignée en matériau isolant. * Placer un disjoncteur différentiel. |  |  |
| Lignes électriques endommagées | * Brûlure * Électrisation * Électrocution |  | * Porter les équipements de protection adaptés : casque, chaussures et gants de protection isolants. * Contrôler les outils électriques avant usage pour détecter les éventuels dommages. * Interdire l’utilisation d’outils électriques endommagés et introduire une procédure de signalement à la hiérarchique des besoins en réparation/remplacement. |  |  |
| Travaux/branchements d’installations non autorisés | * Brûlure * Électrisation * Électrocution |  | * Instaurer une procédure de verrouillage pour l’interrupteur de courant de sorte qu’un collègue ou un tiers ne puisse remettre l’installation/appareillage sous tension. * Mettre en place une signalisation/un panneau d’avertissement. |  |  |
| Étincelles/Formation d’un arc électrique | * Incendie * Explosion * Lésions oculaires * Brûlures |  | * Porter les équipements de protection adaptés : lunettes de sécurité, écran facial, vêtements ignifugés, gants de protection. * Garder une zone sans tension. * Instaurer le permis de feu. * S’assurer qu’aucun produit oxydant ou inflammable ne se situe dans l’environnement proche. * Utiliser des équipements électriques disposant du marquage EX (utilisable en atmosphère explosible). |  |  |
| Dénuder ou installer des fils électriques | * Coupures |  | * Porter les équipements de protection adéquats : gants de protection. * Utiliser des outils à main munis d’une poignée isolante. |  |  |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**